

Hausse de revenu mais fortes disparités

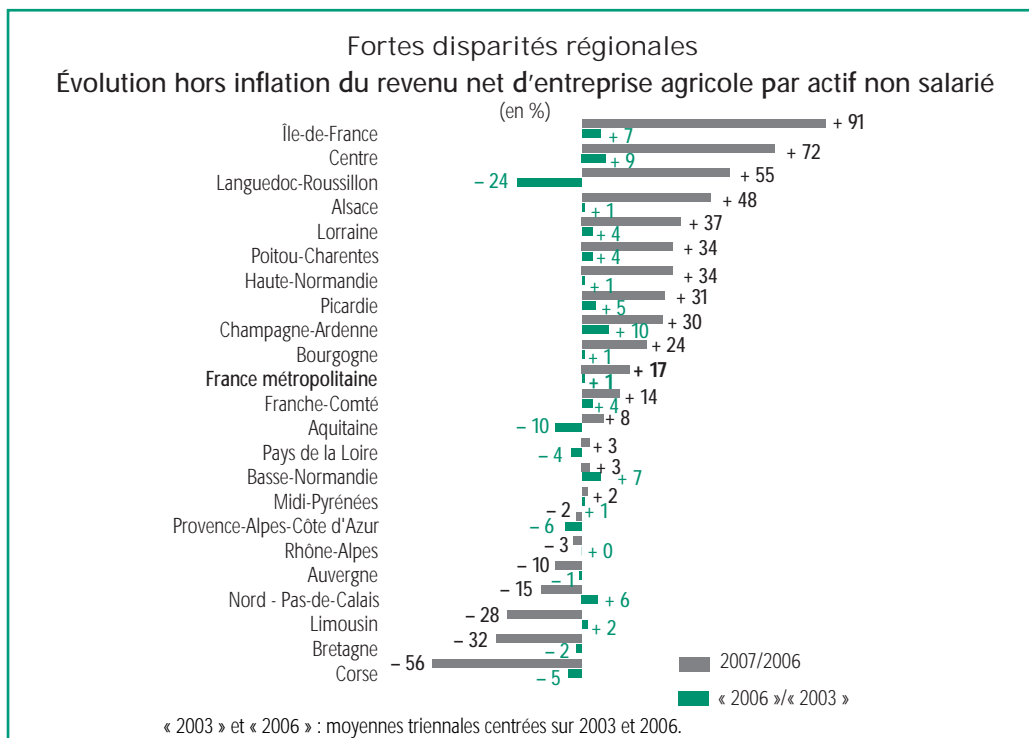
Le revenu agricole moyen progresse de 17 % en 2007. L'envolée des prix des céréales et des oléoprotéagineux, favorise le revenu des producteurs de grandes cultures mais pèse sur celui des éleveurs. Le revenu viticole se redresse.

En 2007, le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié de la branche agriculture augmente de 17 % hors inflation. Cette croissance s'explique en quasi-totalité par la flambée des prix des céréales, oléagineux et protéagineux. Elle profite aux régions de grandes cultures mais pèse sur les coûts de celles spécialisées dans l'élevage. Avec de petites vendanges et des prix

en hausse sur un marché encore fragile, la situation des régions viticoles s'améliore.

Explosion du revenu céréaliier

Le revenu des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux double, ce qui fait de 2007 une année hors du commun. Les cultures céréalières ont souffert des conditions climatiques pluvieuses. Les récoltes diminuent. Avec des stocks mondiaux au plus bas, les prix des céréales augmentent de 55 %. Les cours des protéagineux s'accroissent également. Le revenu des exploitations spécialisées en autres grandes cultures progresse de 18 % : les récoltes de betteraves et de pommes de terre s'accroissent mais les prix baissent et les charges en produits de protection des cultures s'alourdissent. La conjoncture profite aux régions céréalières avec un revenu en hausse de 91 % en Île-de-France et de 72 % dans la région Centre. Il augmente de 31 % en Picardie, une zone plus diversifiée. Le revenu recule de 15 % en Nord - Pas-de-Calais, très spécialisé dans les pommes de terre et les betteraves. Il avait bénéficié en 2006 de l'envolée du prix de la pomme de terre. >



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

> Petites vendanges mais prix favorables

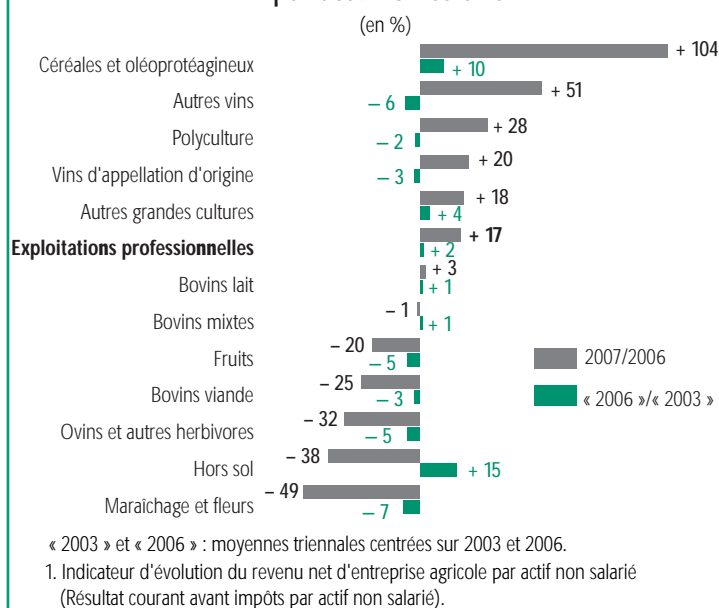
Le revenu se redresse de 20 % en viticulture d'appellation et de 51 % en autre viticulture. Les vignobles ont souffert en 2007 de la succession de périodes froides et humides en été. Si la vendange pour le champagne augmente fortement, celles des autres vignobles reculent par rapport à 2006. Sur un marché encore fragile, la baisse des disponibilités favorise la remontée des prix. Les régions associant viticulture d'appellation et grandes cultures profitent du contexte : hausse du revenu de 48 % en Alsace et de 30 % en Champagne-Ardenne. Après trois années de baisse, les prix des vins de table et de pays sont en hausse sensible. Le revenu s'accroît ainsi de 55 % en Languedoc-Roussillon. Parti d'un niveau très bas en 2005, il reste en 2007 inférieur de 60 % au revenu agricole moyen. En baisse tendancielle sur la période 1998-2002, le revenu des exploitations de viticulture d'appellation se stabilise et retrouve son niveau de 2004. Il demeure orienté à la baisse en viticulture courante : de 6 % en

Pour en savoir plus...

■ « L'agriculture en 2007 en France et en Europe », *Insee Première*, n° 1199, juillet 2008

■ Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture du 1^{er} juillet 2008 en ligne sur le site Internet du Scea : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Une année 2007 hors du commun pour les céréaliers Évolution hors inflation du revenu moyen¹ par actif non salarié



Source : Agreste - Comptes nationaux par catégorie d'exploitations

moyenne annuelle depuis cinq ans.

Mauvaise année pour les élevages bovins

Le revenu des producteurs de viande bovine fléchit de 25 % en 2007. Malgré des volumes en hausse, la production baisse en valeur du fait du recul des

prix. Les charges s'alourdissent aussi avec la hausse des cours des aliments à base de céréales. La situation est meilleure en élevage laitier. Après deux années de repli, le revenu progresse de 3 %. La collecte de lait est stable en France alors qu'elle baisse en Europe. Les prix se redressent ainsi fortement face à une

Méthodologie

■ Les comptes par catégorie d'exploitations détaillent les résultats annuels des exploitations agricoles selon les principales orientations de production. Ils sont établis par le Scea sur le champ des exploitations agricoles métropolitaines professionnelles. Ces comptes étaient jusqu'en 2006 établis grâce à une répartition du compte national de la branche agricole. La méthode de calcul a été modifiée à la suite du découplage des aides de 2006. Elle repose désormais totalement sur les résultats du Réseau d'information comptable agricole (Rica).

■ Le revenu net d'entreprise agricole (RNEA), retenu comme concept de revenu des comptes macroéconomiques de l'agriculture, est très proche du résultat courant avant impôts (RCAI) du Rica. Ce dernier élément est donc retenu comme indicateur d'évolution du RNEA par

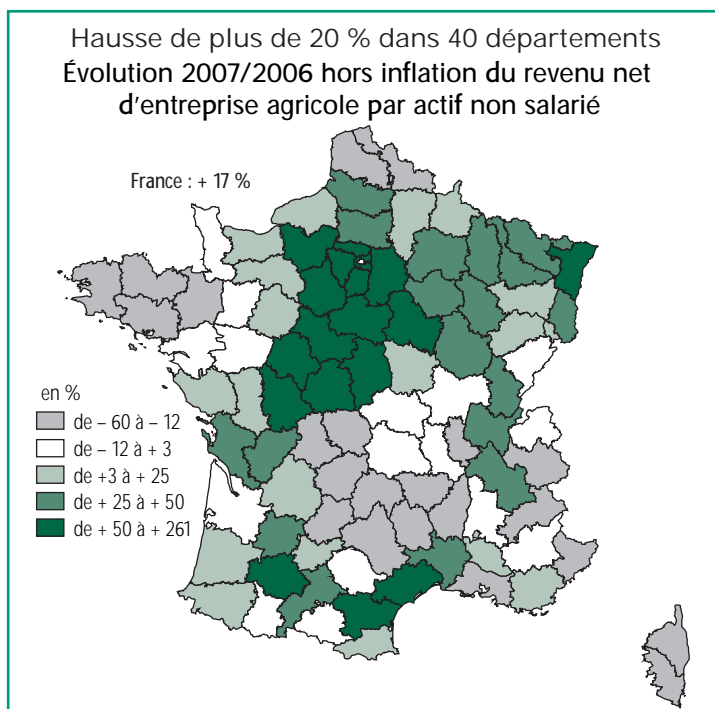
actif et catégorie d'exploitations. Les résultats 2007 du Rica n'étant toutefois pas disponibles, ils ont été estimés par actualisation avec les indices conjoncturels du compte national de l'agriculture de 2007.

■ Les comptes régionaux sont établis sur le même champ et dans le même cadre que le compte national. Établis par les services régionaux de statistique agricole et coordonnés par le Scea, ils décrivent la formation et l'évolution des revenus régionaux. L'indicateur de revenu est le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié en termes réels. Il s'agit du résultat final de l'activité de production de l'année après déduction de toutes les charges.

■ Depuis 2006, le Scea n'établit plus de comptes départementaux complets de l'agri-

culture mais une simple évaluation de la production pour ce niveau géographique. Afin de retracer les disparités au sein des régions, le Scea a mis au point un indicateur d'évolution du revenu par département. Il ne résulte pas de la confection d'un compte complet mais s'appuie sur les résultats du Rica par région et catégorie d'exploitations, pondérés par la structure de production propre à chaque département. Ces indicateurs départementaux d'évolution du revenu sont cohérents avec l'évolution du RNEA par actif non salarié des comptes régionaux.

■ Les résultats commentés dans ce document ont fait l'objet d'une présentation à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation le 1^{er} juillet 2008.



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

> demande mondiale accrue. L'impact des coûts de l'alimentation des animaux s'en trouve atténué. Les régions laitières qui pratiquent aussi les grandes cultures ou la viticulture s'en sortent bien. Le revenu augmente de 34 % en Haute-Normandie ; de 58 % dans l'Eure céréalière et de 15 % en Seine-Maritime davantage tournée vers le lait. Il progresse de 24 % en Bour-

Le revenu des élevages laitiers résiste grâce à des prix en hausse

gogne qui associe élevage bovin, grandes cultures et viticulture, avec de fortes disparités départementales. Le revenu progresse de 14 % en Franche-Comté et de 3 % en Basse-Normandie.

Fort recul du revenu pour les éleveurs ovins

Le revenu des exploitations ovines chute de 32 % en 2007. Les abattages sont moins nombreux et les prix se stabilisent. La non-reconduction des aides,

calamités sécheresse réduit aussi les ressources dans les zones concernées. En baisse annuelle moyenne de 5 % depuis 2002, le revenu des exploitations ovines atteint un point historiquement bas en 2007. Il représentait 70 % du revenu moyen agricole au début des années quatre-vingt-dix. Il en constitue désormais 50 %. Dans les zones d'élevage extensif du Massif central, le revenu recule fortement en 2007 : de -10 % en Auvergne et de -28 % en Limousin.

Une conjoncture porcine défavorable

Le revenu des producteurs hors sol plonge en moyenne de 38 % en 2007. La consommation de viande de porc baisse et les cours diminuent. Les éleveurs de porcs sont aussi confrontés à la hausse des prix de l'alimentation animale qui représente l'essentiel des coûts. Après la crise de l'influenza aviaire en 2006, la production de volailles se redresse et son prix augmente. La mise en place de poulettes de ponte diminue. La demande d'œufs,

notamment industrielle, se renforce et les prix s'envolent. En aviculture, contrairement à l'élevage porcin, la hausse des prix couvre en quasi-totalité celle des aliments. En chute de 32 %, le revenu breton subit de plein fouet la baisse des prix du porc et le renchérissement du coût de l'alimentation. En Pays de la Loire, où élevages avicoles et bovins cohabitent, le revenu augmente de 3 %. Très cycliques, les revenus de l'élevage hors sol retrouvent un niveau bas proche de celui de 2004.

Fruits et légumes : une année difficile

Les intempéries du printemps 2007 ont affecté les cultures fruitières et l'été maussade n'a pas favorisé la demande. Malgré une petite récolte, les prix de nombreuses espèces se replient. La pénurie de cerises entraîne toutefois une forte hausse des cours. Et les prix des abricots profitent de la concurrence limitée des autres pays européens, soumis à des aléas climatiques. La valeur des consommations intermédiaires augmente de 5 % alors que celle de la production recule. Après une année 2006 favorable, le revenu des arboriculteurs fruitiers décroche de 20 % en 2007. La baisse atteint 49 % pour les maraîchers et les horticulteurs. La production recule en valeur avec des situations variables selon les légumes. La baisse de revenu des principales régions productrices reste limitée : -2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, -3 % en Rhône-Alpes du fait de la bonne conjoncture viticole. Pour les maraîchers comme pour les arboriculteurs, le revenu s'inscrit en 2007 dans une tendance de moyen terme en déclin.

Éliane Le Rey, Gilbert Terroux, Jean Sparhubert

Scees - Bureau Comptes et revenus

Évolution hors inflation du revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié (en %)

Régions et départements	2007 / 2006	« 2006 » / « 2003 »	« 2006 » / « 1991 »	Régions et départements	2007 / 2006	« 2006 » / « 2003 »	« 2006 » / « 1991 »
Seine-et-Marne	+ 119	+ 10,6	+ 2,3	Charente	+ 26	+ 6,7	+ 0,5
Yvelines	+ 95	+ 6,2	+ 1,7	Charente-Maritime	+ 34	+ 7,3	+ 0,5
Essonne	+ 100	+ 8,2	+ 2,1	Deux-Sèvres	+ 20	- 1,1	+ 2,0
Val-d'Oise	+ 59	+ 4,6	+ 1,1	Vienne	+ 66	+ 1,2	+ 2,4
ÎLE-DE-FRANCE	+ 91	+ 7,0	+ 1,6	POITOU-CHARENTES	+ 34	+ 4,0	+ 1,2
Ardennes	+ 22	+ 0,7	- 0,6	Dordogne	+ 9	- 6,5	+ 0,1
Aube	+ 33	+ 10,3	+ 2,8	Gironde	+ 0	- 21,5	- 7,6
Marne	+ 29	+ 9,4	+ 1,8	Landes	+ 12	- 2,8	+ 1,2
Haute-Marne	+ 34	+ 2,0	+ 0,4	Lot-et-Garonne	+ 29	- 3,9	+ 0,7
CHAMPAGNE-ARDENNE	+ 30	+ 9,6	+ 2,1	Pyrénées-Atlantiques	+ 4	- 5,2	+ 0,4
Aisne	+ 25	+ 5,6	+ 3,6	AQUITAINE	+ 8	- 9,9	- 2,2
Oise	+ 41	+ 3,9	+ 4,2	Ariège	- 9	+ 0,7	+ 3,2
Somme	+ 33	+ 3,2	+ 3,4	Aveyron	- 29	+ 1,0	+ 1,4
PICARDIE	+ 31	+ 4,5	+ 3,7	Haute-Garonne	+ 38	+ 5,6	+ 4,5
Eure	+ 58	+ 2,1	+ 3,6	Gers	+ 55	+ 5,3	+ 3,8
Seine-Maritime	+ 15	+ 0,1	+ 3,5	Lot	- 23	- 2,5	+ 1,7
HAUTE-NORMANDIE	+ 34	+ 1,2	+ 3,6	Hautes-Pyrénées	- 4	+ 2,1	+ 3,1
Cher	+ 63	+ 7,8	+ 4,2	Tarn	+ 1	+ 0,6	+ 2,4
Eure-et-Loir	+ 98	+ 11,2	+ 4,2	Tarn-et-Garonne	+ 17	+ 1,1	+ 3,7
Indre	+ 56	+ 8,4	+ 5,0	MIDI-PYRÉNÉES	+ 2	+ 1,4	+ 2,9
Indre-et-Loire	+ 69	+ 7,1	+ 3,3	Corrèze	- 29	+ 2,9	+ 5,2
Loir-et-Cher	+ 76	+ 8,4	+ 3,7	Creuse	- 28	+ 2,3	+ 5,2
Loiret	+ 76	+ 8,8	+ 4,1	Haute-Vienne	- 27	+ 0,8	+ 5,0
CENTRE	+ 72	+ 8,6	+ 4,1	LIMOUSIN	- 28	+ 2,0	+ 5,1
Calvados	+ 9	+ 5,9	+ 2,1	Ain	+ 27	+ 5,8	+ 2,3
Manche	- 5	+ 8,2	+ 0,7	Ardèche	- 12	- 3,1	+ 0,1
Orne	+ 10	+ 4,9	+ 1,6	Drôme	- 1	- 3,2	+ 0,0
BASSE-NORMANDIE	+ 3	+ 6,5	+ 1,3	Isère	+ 26	+ 5,0	+ 2,1
Côte-d'Or	+ 41	+ 2,9	+ 3,9	Loire	- 12	+ 0,0	+ 1,4
Nievre	+ 9	- 2,2	+ 4,3	Rhône	- 19	- 5,3	- 0,9
Saône-et-Loire	- 2	- 0,3	+ 4,1	Savoie	- 13	- 0,7	+ 0,8
Yonne	+ 60	+ 2,0	+ 3,5	Haute-Savoie	+ 0	- 1,8	+ 0,9
BOURGOGNE	+ 24	+ 0,7	+ 3,9	RHÔNE-ALPES	- 3	- 0,2	+ 0,9
Nord	- 18	+ 6,8	+ 5,2	Allier	- 5	+ 2,0	+ 3,4
Pas-de-Calais	- 13	+ 5,7	+ 5,4	Cantal	- 22	- 3,7	+ 2,7
NORD-PAS-DE-CALAIS	- 15	+ 6,2	+ 5,3	Haute-Loire	- 16	- 1,6	+ 2,3
Meurthe-et-Moselle	+ 41	+ 4,1	+ 4,0	Puy-de-Dôme	+ 1	+ 0,4	+ 2,6
Meuse	+ 45	+ 4,3	+ 3,8	AUVERGNE	- 10	- 0,8	+ 2,7
Moselle	+ 41	+ 4,3	+ 4,1	Aude	+ 148	- 23,6	- 3,9
Vosges	+ 13	+ 2,5	+ 3,3	Gard	+ 37	- 27,4	- 5,4
LORRAINE	+ 37	+ 4,0	+ 3,9	Hérault	+ 258	- 35,6	- 7,4
Bas-Rhin	+ 51	+ 2,5	+ 4,0	Lozère	- 17	- 10,9	+ 1,6
Haut-Rhin	+ 45	- 0,5	+ 2,3	Pyrénées-Orientales	+ 14	- 19,2	- 3,0
ALSACE	+ 48	+ 1,1	+ 3,2	LANGUEDOC-ROUSSILLON	+ 55	- 23,6	- 4,0
Doubs	+ 2	+ 4,8	+ 3,8	Alpes-de-Haute-Provence	- 3	- 2,9	+ 1,7
Jura	+ 25	+ 3,5	+ 3,9	Hautes-Alpes	- 15	- 0,6	+ 1,8
Haute-Saône	+ 21	+ 4,2	+ 3,3	Alpes-Maritimes	- 35	+ 0,2	+ 1,0
Territoire de Belfort	+ 16	+ 4,5	+ 3,3	Bouches-du-Rhône	- 12	- 3,7	+ 0,8
FRANCHE-COMTÉ	+ 14	+ 4,1	+ 3,5	Var	+ 4	- 7,6	+ 1,4
Loire-Atlantique	- 3	- 6,0	- 0,9	Vaucluse	+ 11	- 8,6	+ 1,0
Maine-et-Loire	+ 3	- 4,2	- 0,5	PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	- 2	- 5,7	+ 1,2
Mayenne	+ 1	- 4,9	- 0,4	Corse-du-Sud	- 56	- 2,9	- 3,3
Sarthe	+ 15	- 2,6	+ 0,6	Haute-Corse	- 57	- 6,3	- 1,2
Vendée	+ 4	- 2,0	+ 0,8	CORSE	- 56	- 5,2	- 2,0
PAYS DE LA LOIRE	+ 3	- 3,9	- 0,1	FRANCE MÉTROPOLITAINE	+ 17	+ 1,3	+ 1,8
Côtes-d'Armor	- 39	+ 0,6	- 2,5	Guadeloupe	+ 28	+ 0,5	+ 5,0
Finistère	- 34	- 4,1	- 2,0	Martinique	+ 55	- 9,0	+ 4,1
Ille-et-Vilaine	- 24	- 2,9	- 0,4	Guyane	- 4	+ 8,6	+ 0,2
Morbihan	- 30	- 1,1	- 1,8	Réunion	- 17	+ 7,1	+ 1,6
BRETAGNE	- 32	- 2,0	- 1,7	DOM	+ 7	+ 1,8	+ 2,9
				TOTAL FRANCE	+ 17	+ 1,4	+ 1,9

« 1991 », « 2003 » et « 2006 » : moyennes triennales centrées sur les années 1991, 2003 et 2006.

Source : Agreste – Comptes régionaux de l'agriculture



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : Philippe Bonneau ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : Scees ■ Impression : Scees Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2008